

AS/Cult/Inf (2015) 03 20 mai 2015

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'EDUCATION ET DES MEDIAS

Contributions d'experts aux travaux de la Commission sur « La liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique »

Sommaire

1.	Contribution du Grand Rabbin Albert Guigui, Grand Rabbin de Bruxelles, représentant permanent de la Conférence des Rabbins Européens auprès des institutions européennes à Bruxelles
2.	Contribution de M. Anouar Kbibech, Président du Rassemblement des Musulmans de France (RMF), Vice-Président du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM)
3.	Contribution de Mme Marguerite A. Peeters, Consulteur au Conseil pontifical pour la culture, Directrice de l'Institut pour une Dynamique de Dialogue Interculturel, Bruxelles
4.	Contribution de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
5.	Contribution du Professeur Jean-Paul Willaime, Directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) de Paris

Contribution du Grand Rabbin Albert Guigui, Grand Rabbin de Bruxelles, représentant permanent de la Conférence des Rabbins Européens auprès des institutions européennes à Bruxelles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais d'abord vous communiquer un sentiment que nous éprouvons : la communauté juive en Europe est inquiète; elle a peur. Les membres de notre communauté se demandent s'ils ont encore un avenir dans cette Europe à laquelle ils ont tellement contribué¹.

Ils ont d'abord peur pour l'Europe elle-même, car des terroristes s'attaquent à nos libertés démocratiques. Ils s'attaquent à la liberté d'expression, s'en prenant à des journalistes ; à l'autorité, en tuant des policiers ; et encore aux minorités, et notamment à la communauté juive, que ce soit pour des raisons antisémites ou pour des raisons doctrinales.

Les membres de notre communauté ont peur aussi pour une seconde raison. Depuis 70 ans, c'est la première fois qu'on entend dans les rues des capitales européennes : « mort aux juifs ! ». Et on se demande « que va-t-il advenir ? »

Une phrase horrible hante mon esprit. C'est Otto Preminger qui avait dit en 1930 : « Les juifs pessimistes sont partis aux Etats-Unis ; les optimistes, sont partis à Auschwitz ». Phrase terrible, qui montre l'angoisse dans laquelle certains membres de notre communauté vivent aujourd'hui.

Un autre facteur inquiète les membres de notre communauté : de plus en plus, les pays européens, de façon démocratique, promulguent des lois qui menacent les libertés religieuses. C'est ainsi que certains pays ont interdit la circoncision ou menacent de l'interdire. Or, pour un juif – qu'il soit religieux ou laïc, pratiquant ou non – la circoncision est l'un des piliers de sa foi. On s'attaque aussi, et ce depuis des années, à l'abattage selon le rite religieux. Toutes ces mesures, non seulement inquiètent mais risquent de rendre la vie des juifs impossible.

Certes, Manuel Valls a déclaré: « la France sans les juifs n'est pas la France ». Charles Michel, notre Premier Ministre en Belgique, a déclaré à la Grande Synagogue de l'Europe, qui est la Grande Synagogue de Bruxelles: « l'antisémitisme est une cause nationale ». M. Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne, a dit le 20 janvier 2015 « S'il n'y a pas d'avenir pour les Juifs en Europe, il n'y a pas d'avenir pour l'Europe. Notre rôle est de veiller à ce que chaque personne qui fait partie de ce continent, qu'elle soit chrétienne, juive, musulmane, athée, bouddhiste ou autre y ait sa place, ait un sentiment d'appartenance et s'y sente en sécurité. »

Mais, comment voulez-vous vivre dans un pays où on risque de vous interdire ce à quoi vous tenez le plus ?

Aujourd'hui, nos écoles, nos synagogues, nos institutions communautaires sont barricadées ; la police, l'armée doivent les protéger. Mais pourquoi ? Mettez-vous, un instant, à la place de ces parents qui emmènent leurs enfants dans ces institutions, avec cette question lancinante, chaque matin : « Ne va-t-il rien leur arriver ? »

Ceci étant dit, permettez-moi de lancer quelques pistes pour nous aider – nous, les citoyens de l'Europe – à vivre ensemble.

Pour la musique : Mendelssohn, Mahler, Schoenberg, Menuhim.

Pour la physique : Einstein. Pour la psychologie : Freud. Pour la sociologie : Durkheim.

Pour l'anthropologie : Claude Levy-Strauss.

Pour les beaux-arts : Modigliani, Soutine, Chagall.

¹ Dans l'histoire de l'Europe, les juifs ont souvent joué le rôle de passeurs : passeurs de marchandises, mais aussi passeurs d'idées. Les juifs par leur dispersion, par leur diversité, par leur cosmopolitisme et leurs contacts nombreux, ont été au cours de l'histoire, les premiers européens. Ils ont été les premiers citoyens postmodernes à partager les multiples identités, à se revendiquer d'un héritage commun et pluriel. Leur contribution fut grande à la construction de 1'Europe d'aujourd'hui. Dans presque chaque domaine, ils ont été des pionniers ;

Pour la littérature : Heine, Proust, Kafka.

Et pour la médecine, la justice, la finance et l'économie, l'industrie, ils sont trop nombreux pour les citer individuellement. La contribution des juifs en Europe fut énorme. Pourtant, les juifs ont toujours constitué un tout petit peuple. Un écrivain disait bien, « la population juive dans le monde entier est plus petite que l'erreur de statistique dans le recensement en Chine ».

Je pense qu'il y a d'abord une question de sémantique. Nous utilisons plusieurs termes auxquels nous ne donnons pas toujours le vrai sens. Il y a deux termes que nous ne devons pas confondre : le premier c'est « assimilation » ; le second c'est « intégration ».

Jadis, il y a longtemps, et naguère encore, l'Europe assimilait. C'est-à-dire qu'elle mettait des conditions à l'accueil de celui qui est différent. Il fallait que l'autre change. Pour le juif, qu'il coupe ses papillotes, qu'il abandonne sa lévite, qu'il voyage durant ses jours de fêtes, qu'il prête serment sur la Bible quand il témoigne devant un tribunal, qu'il se convertisse même.

Aujourd'hui l'Europe, commence à comprendre qu'avoir permis l'installation de personnes étrangères à sa couleur, à son christianisme, à sa technicité ou, mieux, avoir appelé ces personnes en ses propres murs, lui impose, d'abord à elle, à l'Europe, l'effort d'accueillir, c'est-à-dire d'accomplir la démarche d'intégration. Car, à l'inverse de l'assimilationniste, qui est aussi, j'ose le dire, un négateur de l'autre, l'intégrationniste choisit de créer des espaces notamment culturels, qui permettent à l'autre de vivre avec son frère en humanité sans avoir à renier ce qui le définit: ses pratiques religieuses, sa langue spécifique de communication interne, ses coutumes alimentaires, etc.

L'Europe doit comprendre qu'aujourd'hui il ne faut plus parler d'« assimilation », mais d'« intégration ». Nous devons intégrer les minorités qui vivent dans nos pays, donner une place à leurs membres, tels qu'ils sont et pas tels qu'on voudrait qu'ils soient. Mais pour cela, nous devons favoriser les religions, en leur permettant de coexister convenablement.

Savez-vous, comment fait-on un djihadiste? C'est simple. On prend quelqu'un, de religion musulmane, né en Belgique ou au Danemark par exemple, qui ne connait pas grande chose de sa religion, souvent un marginal; un Imam qui va profiter de son ignorance va lui donner un rôle, une place, en flattant son égo : « Tu n'es pas ce nul, ce marginal, celui qui ne connait rien... Tu as un rôle, une mission ; tu deviens un *Chahid* ; tu défends la religion, tu vas tuer! »

Or, l'Islam n'a jamais demandé de tuer, et surtout de tuer au nom de Dieu. Donc, il faut lutter contre cette ignorance ; il faut permettre à chaque culte de se développer harmonieusement ; il faut permettre à chaque culte d'avoir son identité, pour s'enraciner dans le pays où il se trouve. La seule façon de lutter contre le djihadisme, c'est de donner une identité à chacun. Il faut travailler à la construction d'un Islam européen.

On parle souvent de « tolérance ». Beaucoup d'entre nous pensent que ce mot est un idéal à atteindre, un mot merveilleux. Personnellement, je ne le trouve pas merveilleux. « *Tolérance* » dérive du verbe « *tolérer* ». Tolérer veut dire « supporter : je n'ai pas le choix, je le supporte. Quelle condescendance ! L'autre – citoyen ou étranger – je l'accepte, car je n'ai pas le choix. Mais moi, en tant que citoyen, que je sois juif ou musulman, je ne veux pas être supporté : je veux être accepté comme je suis.

Je crois qu'il faut cesser de parler de « tolérance » et parler de « droit à la différence ». Chacun doit pouvoir vivre comme il veut, à condition, bien sûr, de se soumettre aux règles du pays dans lequel il vit. C'est cela l'intégration. L'intégration, c'est vivre selon ses convictions en se soumettant aux règles du pays dans lequel on se trouve.

En Europe, on a souvent peur de la différence. Pourquoi y a-t-il tellement de violence dans nos sociétés ? Parce que l'être humain a peur de l'inconnu. Quand on ne connait pas l'autre, on a peur ; quand on a peur, on s'isole ; quand on s'isole, on s'enferme ; quand on s'enferme, on devient grincheux, on devient violent. Et c'est comme cela que la violence entraîne la violence.

Par contre, à partir du moment où je jette des ponts, à partir du moment où je reconnais l'autre tel qu'il est, alors à ce moment-là, l'autre se révèle à moi comme un « partenaire ». La différence est une richesse. Chacun apporte ce qu'il a de plus beau : la culture italienne, la cuisine marocaine, la liturgie juive... Et tout cela est une richesse.

Je dis souvent qu'un tableau de maître avec une seule couleur ne donne rien. Ce qui fait la beauté du tableau c'est l'harmonie des couleurs. Une société où tout le monde pense la même chose, mange la même chose, s'habille de la même façon, est horrible. Ce qui fait la beauté et la richesse de notre société, c'est la différence. Il ne faut pas avoir peur de la différence, bien au contraire.

Concernant les mots « vivre ensemble », j'estime que nos hommes politiques se trompent en prônant le « vivre ensemble ». Je peux vivre avec mon voisin de palier pendant quarante ans sans savoir qui il est, sans savoir ce qu'il fait, sans savoir ce qu'il pense et pourtant je vis ensemble avec lui.

Il faut modifier les mots « vivre ensemble » en « construire ensemble ». Lorsqu'on a des projets communs et lorsqu'on relève un défi ensemble, alors l'autre se révèle à moi, tel qu'il est, comme un partenaire qui m'aide à trouver la solution à mon problème. Je n'ai plus peur de lui ; au contraire, on se rapproche. C'est ce qu'Emmanuel Levinas appelle « l'épiphanie de l'autre », la révélation de l'autre.

Je pense que si nous voulons lutter contre la radicalisation, il faut avoir des projets communs, auxquels associer toutes les couches de la société. Ce débat que nous menons aujourd'hui doit se faire au niveau de la société dans son ensemble. Il doit surtout se faire au niveau de la base. On ne peut plus rester au niveau théorique, on doit passer au niveau pratique, en proposant des projets communs, des projets mobilisateurs. C'est quand on construit ensemble qu'on peut vraiment se connaître, s'apprécier. L'unité dans la pluralité : tel doit être le message que l'Europe doit envoyer à ses citoyens.

2. Contribution de M. Anouar Kbibech, Président du Rassemblement des Musulmans de France (RMF), Vice-Président du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM)

i. La laïcité

Introduction

Dans le contexte actuel, le plus grand des défis à relever réside dans l'interprétation que nous nous faisons de la laïcité. En effet, la laïcité a été, et doit rester, notre bien commun qui permet de garantir la liberté de croyance ou de non croyance et le droit à la différence de toutes les identités qui composent la société.

La neutralité de l'espace laïque n'est pas en danger si on accepte « les différences » et si on adopte « l'indifférence ». Elle le devient immanquablement, si on encourage les exclusions ou les cloisonnements.

La philosophie de la Loi de 1905

La loi du 9 décembre 1905 est d'abord un texte favorable à la liberté religieuse. Il sert aujourd'hui de clef de voûte à l'édifice juridique de la laïcité française. Il suffit de voir comment s'y réfèrent toutes sortes de textes et dispositions législatives ou réglementaires.

Les débats parlementaires préalables au vote de la constitution de 1946 qui qualifie la République comme « Laïque », qualification reprise également par la constitution de 1958, montrent que l'introduction de ce mot a été faite en référence à la loi de séparation de 1905.

Les précisions portant sur la liberté figurant dans d'autres textes fondamentaux notamment, la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950, ont été apportées en conformité avec la loi 1905 et la jurisprudence qui l'a appliquée.

La discussion autour de la rédaction de son Article 4 consacré à l'organisation des Eglises a donné l'occasion à Aristide Briand rapporteur de la loi d'en préciser la philosophie et les objectifs :

- en qualifiant d'« état de fait » la pluralité religieuse de la société française ;
- et le devoir premier du législateur de ne rien faire qui soit contraire au respect de cette pluralité.

Jaurès dira dans un compte rendu à ses électeurs : « La loi que la chambre a votée laisse la liberté à tous les cultes... La liberté de conscience sera garantie complète, absolue ; la loi de séparation, telle qu'elle est, est libérale, juste et sage ».

Ainsi, lors des débats autour du projet d'interdiction de porter la soutane dans l'espace public en 1905, Aristide Briand a opposé qu'il serait contradictoire d'interdire le port de la soutane quand on instaure, par la séparation, « un régime de liberté » et qu'avec la laïcité, la soutane devient « un vêtement comme les autres ».

Neutralité et Séparation bienveillantes

Aux termes de son Article 1er : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les restrictions ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » La République non seulement assure la liberté personnelle de croire ou de ne pas croire, mais elle prend à son égard l'engagement de faire respecter cette liberté et de la rendre effective.

Son Article 2, après avoir posé le principe que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », indique: « Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des

exercices d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.»

Ceci a permis à la jurisprudence, en cas de contradiction, d'interpréter la loi dans un sens où la garantie du libre exercice du culte l'emporte sur le principe de non-subventionnement.

D'ailleurs, la Loi de séparation n'a pas empêché la construction de la Mosquée de Paris en 1920 sur un foncier municipal et avec une subvention publique. Le principe de non-subvention n'a pas pesé devant la volonté de marquer la reconnaissance du sacrifice des soldats musulmans morts pour la France.

ii. Le vécu : l'islam entre la sphère « spirituelle » et l'instrumentalisation « politique »

L'Islam comme spiritualité a pu pendant longtemps être pratiqué paisiblement en France par des milliers de croyants sans que cela constitue un quelconque problème avec les dispositions de la loi de 1905.

D'un côté, les représentants du culte musulman, comme les représentants des autres cultes, dans un dialogue serein et transparent avec les Pouvoirs Publics, et dans le prolongement des travaux de différentes commissions (Stasi, Machelon, ...), essaient ensemble dans le respect de l'esprit de la loi de 1905 d'apporter des réponses aux problèmes concrets liés au culte musulman tels que la construction des lieux de cultes, l'adaptation de l'offre en lieux de sépultures, l'abattage rituel, l'organisation du pèlerinage, la formation des cadres religieux et la mise en place des aumôneries.

L'Instance représentative du culte musulman s'emploie également à la promotion des valeurs de l'islam de modération et du juste milieu via ses imams et ses cadres religieux pour faire reculer toute pratique qui n'incarne pas ces valeurs. Et sur tous ces dossiers, et malgré les difficultés liées à la jeunesse de cette instance, des avancées notables ont été réalisés.

De l'autre côté, nous assistons de plus en plus à une instrumentalisation politique de la religion musulmane présentée comme une menace sur le « vivre ensemble ».

Le débat sur le « voile intégral », celui sur « l'identité nationale », celui sur « la laïcité » ou sur « l'islamisation de la France », ont pu nourrir chez des enfants de la République un mal être qui les pousse à se replier sur eux-mêmes et se sentir non reconnus, non considérés voire discriminés. Leur identité ne cesse de faire l'objet de mise en cause par l'interrogation continue sur la compatibilité de leur «culture» et de leurs «convictions religieuses» avec la vie en société.

Alors face à cela, même ceux qui ne revendiquaient pas leur différence culturelle ou cultuelle se trouvent acculés à affirmer l'identité qu'on ne cesse de leur renvoyer à la face.

Le résultat est que parallèlement à la montée d'une certaine expression religieuse dite « radicale », heureusement très minoritaire, nous assistons à la montée du racisme et de l'islamophobie, plongeant tout le pays dans un malaise.

En somme, plutôt que de dénoncer les racines sociales et politiques de certains phénomènes réels, le débat s'est de plus en plus focalisé sur leurs origines prétendument culturelles et religieuses.

L'Islam a été ainsi sorti de la sphère spirituelle pour devenir un sujet politique. De nombreux amalgames ont finalement provoqué des peurs, souvent irrationnelles, de tout ce qui est « musulman ».

iii. La collaboration des communautés religieuses entre elles et avec les pouvoirs publics

Attachement des musulmans au dialogue interreligieux

Les Musulmans ont une Obligation : l'Ouverture. L'Ouverture demandée aux musulmans en général, et à ceux qui vivent en France en particulier, doit les amener à pratiquer et à encourager le dialogue avec l'autre et le dialogue avec les autres.

Cette ouverture vers l'autre, dans le respect des différences, est à la base même de la relation humaine telle qu'Allah l'a voulue. Le Coran dit : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. » (s.49, Les Appartements, s.13).

Ce dialogue et cet échange sont la meilleure façon de mieux se connaître, pour mieux se reconnaître et construire ensemble un avenir meilleur, en toute sérénité et en toute quiétude, loin de toute peur et loin de tout préjugé!

Dans les Statuts fondateurs du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM), il est indiqué que le CFCM a pour objet « d'encourager le dialogue entre les religions ». Le CFCM incarne des valeurs d'ouverture et de modération qui font de lieu un partenaire privilégié et très sollicité dans des démarches d'échange et de dialogue avec les autres Religions de France.

Nature du dialogue interreligieux

Pour Dialoguer, il faut être deux, voire trois (Chrétiens, Juifs, Musulmans). Et effectivement, nous constatons qu'il y a bien deux volontés d'échange et de Dialogue.

Nous comprenons ensemble aujourd'hui que l'objectif n'est pas de convaincre l'autre que sa religion est mieux, ou que l'un a raison et pas l'autre sur tel point, mais que nos religions sont certes différentes, mais elles sont toutes deux tournées vers l'amour et le respect de son prochain. Finalement, elles sont source d'enrichissement pour chacun de nous.

La tolérance guide nos rencontres et nous permet de créer une écoute sans jugements, permettant de dépasser certains préjugés.

Pour Dialoguer, il y a trois postures :

- Dialoguer face à face : pour évoquer nos croyances respectives, nos textes fondateurs, notre vision des choses....
- Dialoguer côte à côte : pour aborder les défis communs en tant que croyants, les sujets de sociétés (violences, place de la femme, avortement / euthanasie, dons d'organe, ...)
- Agir Ensemble : pour mener des projets communs.

La Paix et le « Vivre Ensemble » sont basés sur la compréhension mutuelle. La compréhension mutuelle fait partie des principes qui sont les fondations véritables de nos différentes traditions : l'amour du Dieu Unique et l'amour du prochain.

Sur la nécessité d'aimer son prochain, le Prophète Mohamed (PSL) a dit : « vous ne serez pas croyant tant que vous n'aimerez pas pour votre prochain ce que vous aimez pour vous-mêmes. »

Dieu dit dans le Saint Coran : « A chacun de vous, Nous avons tracé un itinéraire et établi une règle de conduite qui lui est propre. Et si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule et même communauté; mais Il a voulu vous éprouver pour voir l'usage que chaque communauté ferait de ce qu'il lui a donné. Rivalisez donc d'efforts dans l'accomplissement de bonnes œuvres, car c'est vers Dieu que vous ferez retour, et Il vous éclairera alors sur l'origine de vos différences. » (S.5, la Table servie, v.48).

Face aux défis des fanatismes et des extrémismes de tous bords, les Croyants et les Humanistes de toutes les cultures et de toutes les religions ont pour tâche de rapprocher les Communautés et les Peuples. Il ne s'agit nullement de s'enfermer dans un « idéalisme » coupé de la réalité, mais de bâtir des « ponts » là où certains voudraient construire des « murs » !

Les instances du dialogue interreligieux

Les Musulmans de France participent activement au dialogue interreligieux à travers des Instances institutionnelles ou en animant des Rencontres dédiées au Dialogue, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

La Conférence des Responsables de Cultes en France (CRCF)

La CRCF regroupe les principaux Représentants des différents Cultes en France. Cette Instance a été créée en Novembre 2010. Le CFCM y est représenté par deux Responsables :

- le Président du CFCM;
- le Vice-Président du CFCM, chargé du dialogue interreligieux.

Le Forum Islamo-Chrétien (FIC)

Cette rencontre réuni près de cinquante responsables catholiques, protestants et musulmans dans le cadre du « Forum Islamo-Chrétien » pour échanger sur des thèmes choisis. A la dernière réunion qui a eu lieu en décembre 2014 à Lyon, les échanges ont eu lieu autour du thème des « tentations extrémistes » et de la « radicalisation » dans chacune des Religions.

Le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens

Afin de mieux vivre leurs différences culturelle et religieuse, des couples islamo-chrétiens ont éprouvé le besoin de se retrouver. Depuis 1977, ils se réunissent afin de réfléchir à leur engagement de couple, de mettre en commun leur expérience, et approfondir leur foi.

Les Rencontres de DIR au niveau national et régional

Le CFCM et les Conseils Régionaux du Culte Musulman (CRCMs)² sont régulièrement invités à participer ou à animer des Rencontres et des Colloques avec des représentants des autres Cultes.

Conclusion

Pour conclure, formulons donc une nouvelle fois les vœux pour que cette année soit l'année des prises de consciences de part et d'autre !

Que chacun contribue à faire tomber les murs et les barrières, à apaiser les peurs et les angoisses ; que chacun donne tous leurs sens aux valeurs de respect et de fraternité.

Il y va du maintien de la cohésion nationale et de la concrétisation du « vivre-ensemble » auxquels tout le monde aspire, en France et en Europe.

3. Intervention de Mme Marguerite A. Peeters, Consulteur au Conseil pontifical pour la culture, Directrice de l'Institut pour une Dynamique de Dialogue Interculturel, Bruxelles

Vivre ensemble est une question qui nécessite aujourd'hui un grand soin dans le monde entier.

Dans certaines régions du monde, l'Etat civil doit encore être construit ou consolidé. Dans nos pays, il a été opérationnel depuis plusieurs siècles. L'Etat procure les lois de la vie commune et les fait appliquer par tous les citoyens sans discrimination. Il interdit notamment de nuire à l'être humain à cause de ses convictions, sa religion.

Les défis qui nous préoccupent aujourd'hui, cependant, nous confrontent aux limites de l'Etat. L'Etat ne peut créer à lui seul l'atmosphère de confiance et d'amour nécessaire à la formation d'un corps social. Cet effort requiert l'engagement des hommes et des femmes qui, au sein de nos sociétés désormais multiculturelles, proviennent de cultures et religions différentes.

L'Occident moderne, laïque et Judéo-Chrétien, était unifié par des valeurs communes qu'on appelait, il n'y a pas si longtemps, le *contrat social*. Le contrat social était formé du *contrat de société* (c'est-à-dire les valeurs communes à une société particulière, qui était alors plus ou moins unifiée) et du *contrat de gouvernement* (à savoir le contrat entre cette société et le gouvernement qu'elle mandate pour qu'il la représente).

La sécularisation et la transition vers la postmodernité ces cinquante dernières années se sont accélérées alors qu'échouaient aux frontières européennes les différentes vagues d'immigration. Les causes de la perte d'identité de nos sociétés sont donc à la fois internes et externes. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui ne se sentent plus représentés par les politiques, et parfois les lois de leur pays. Certes, l'Etat de droit continue à fonctionner, mais presque mécaniquement pourrait-on dire, car le contrat social de la modernité occidentale a été irrémédiablement fissuré ; le socle des valeurs communes a été ébranlé. Et les citoyens et l'état s'interrogent. Qui sommes-nous ? Formons-nous un peuple ? Est-il possible de le devenir ?

Cette atmosphère de fragmentation sociale porte en elle de sérieuses menaces, non seulement à la paix et à la sécurité, mais aussi au bonheur de chacun. L'urgence de redevenir un corps, un peuple, se fait sentir aussi bien auprès des politiques qu'au niveau des hommes et des femmes à la base de nos sociétés.

Pour répondre à cette aspiration, le droit – la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les Constitutions et lois nationales - et les normes politiques ne sauraient suffire. Nous savons tous que les

_

² Ce sont les déclinaisons régionales du CFCM dans chaque Région de France.

normes imposées de l'extérieur, sans être reconnues comme bonnes par les individus eux-mêmes, n'ont pas d'efficacité durable. Pour créer un peuple, il faut que les personnes qui le constituent se rencontrent, dialoguent entre elles, se connaissent et se respectent mutuellement, coopèrent fraternellement à édifier le corps social et découvrent ce qu'elles ont en commun.

L'article premier de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (un document où l'apport Judéo-Chrétien a été substantiel) affirme que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». La Déclaration parle de conscience, de raison et de fraternité. Tous doués de conscience, de raison et de cœur, nous sommes tous capables de reconnaître ce qui est réel, bon, vrai, aimant, véritablement fraternel, et de poser des choix personnels en conséquence.

Il paraît indispensable et urgent de remettre aujourd'hui en lumière, dans les discours politiques, l'éducation, la culture, ce que tous les êtres humains ont en commun – conscience, raison et cœur - en insistant davantage que dans le passé sur la dimension du cœur et de l'amour – deux mots qui ont malheureusement été trop souvent absents du discours occidental, alors qu'ils occupent dans d'autres sociétés la place qui leur est due. Il ne suffit pas de condamner les discours de haine. Encore faut-il promouvoir un discours d'estime et d'amour, car le contraire de la haine, ce n'est pas la neutralité laïque, mais l'amour sincère des personnes.

L'enseignement des religions monothéistes aide à la promotion d'une fraternité filiale, d'une citoyenneté fraternelle. Permettez-moi de citer la Déclaration *Nostra Aetate* du Concile Vatican II : « Tous les peuples forment une seule communauté ; ils ont une seule origine, puisque Dieu a fait habiter toute la race humaine sur la face de la terre ; ils ont aussi une seule fin dernière, Dieu, dont la providence, les témoignages de bonté et les desseins de salut s'étendent à tous » (NA, 1).

Les ressortissants de cultures traditionnellement étrangères à l'Europe ont souvent un sens plus prononcé que les Européens de souche de la communauté, de la fraternité, de la famille, des enfants, du respect et soin des personnes âgées. Elles peuvent contribuer à dégager nos cultures de leur individualisme, source de bien des maux, à condition que nous manifestions notre appréciation pour ces valeurs et les accueillons. Le contenu de l'éducation est sans doute aujourd'hui trop souvent favorable aux styles de vie individualistes et consuméristes et devrait changer.

En ce temps de fragmentation, une ouverture sincère et fraternelle à l'apport que le patrimoine propre des cultures non-occidentales peut faire à la promotion humaine intégrale s'avère particulièrement nécessaire et profitable. Le dialogue interculturel et interreligieux ne devrait pas avoir pour seul objets l'extrémisme et le terrorisme, mais les problèmes actuels réels des sociétés européennes : la dénatalité et la crise de la famille fondée sur le mariage entre un homme et une femme comme « élément de base de la société » (comme le précise la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* dans son article 16³), l'abandon et la solitude des personnes âgées, le chômage, la désorientation, voire le désespoir de nombreux jeunes, la crise du rapport de l'être humain à la création et les problèmes environnementaux, par exemple. Un tel dialogue sur des questions qui nous concernent tous, qui sont liées au bonheur de chacun, pourrait s'établir de manière permanente. Il nécessite une expansion des espaces communs entre les européens de souche et les communautés récemment implantées sur le continent. Les pays européens ne doivent-il pas affronter avec lucidité leurs propres maladies internes, avec l'ensemble de leurs citoyens ?

L'objectif du dialogue interculturel et interreligieux ne doit pas être d'acquérir des connaissances formelles ou théoriques sur le système de valeurs des « autres » afin de le comprendre seulement intellectuellement et d'arranger pragmatiquement le *vivre ensemble*, mais de rencontrer *de l'intérieur* des personnes partageant la même humanité, des *frères et soeurs* dont l'expérience authentiquement humaine peut enrichir le corps social dans son ensemble. Autrement dit, notre approche ne doit pas être utilitariste, mais sincère, personnelle, amicale.

Dans un discours qui a fait le tour du monde, prononcé le 28 décembre dernier à Al-Azhar, le Président Egyptien Abd Al-Fattah Al-Sisi a lancé un appel en faveur d'une révolution interne à la religion islamique, affirmant que l'extrémisme détruisait la nation islamique. Participant récemment à une conférence

³ Article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

^{1.} A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. 2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. 3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

interreligieuse sur le thème de la famille au Liban, j'ai entendu de la bouche de grands muftis un discours semblable qui m'a d'ailleurs aidé à rédiger les modestes observations que je vous soumets aujourd'hui.

Permettez-moi de suggérer qu'une telle remise en cause serait bienvenue aussi de la part de l'Europe, dont n'est pas absent un extrémisme, non pas religieux, mais laïciste, visant à imposer à tous, au nom de la démocratie, des droits, de la liberté et de l'égalité, des projets sociaux en conflit avec ce qui était culturellement reconnu comme universel il y a quelques décennies. Dans les domaines bioéthique (début et fin de vie, procréation humaine, identité sexuelle), culturel et éducatif (droits des parents à l'éducation de leurs enfants, contenu de l'éducation nationale) en particulier, certaines politiques et lois de nos pays sont souvent en conflit avec les croyances de nombreux citoyens et l'enseignement des grandes religions. Dans un tel contexte, le respect effectif du droit à l'objection de conscience acquiert une importance critique, et il est très important qu'il soit intégré dans l'éducation civique.

La revendication d'un droit au blasphème, pour donner un exemple récent, est symptomatique du laïcisme dont nous parlons. Il relève d'une interprétation du droit à la liberté d'expression qui n'est pas de nature à développer des relations fraternelles mais plutôt à provoquer une riposte violente. Le blasphème n'est pas utile à la société et n'a rien d'universel.

Si nous voulons promouvoir l'unité et l'amitié entre les peuples différents vivant au sein de nos sociétés européennes, il importe de discerner qu'une certaine sécularisation occidentale nourrit l'anti-occidentalisme de populations profondément attachées à la transcendance, à ce qui est sacré. Il est ainsi concevable que la sécularisation puisse devenir le terreau d'extrémismes. Il serait malavisé de ne pas prendre cette réalité, qui pourrait se révéler une bombe à retardement, en compte, ou de la nier.

La situation multiculturelle des sociétés occidentales est une opportunité historique à saisir pour qu'elles se remettent en marche vers un consensus authentique sur le contenu de la démocratie, des droits, de la liberté et de l'égalité à l'heure où ce consensus n'existe plus qu'en apparence. La diversité religieuse et ethnique sera alors reconnue comme source de richesse pour tous. La neutralité de l'Etat ne saurait signifier qu'il doive être « neutre » envers le bien qui est commun à tous ses citoyens. Le fondement du vivre ensemble est au contraire la recherche par tous, ensemble, Etat et citoyens, de ce qui est bon pour tous, de la paix, la justice et la liberté pour tous. Et tous, nous voulons être solidaires contre toute violation des valeurs sacrées des uns et des autres au sein de nos sociétés.

Nos nobles efforts au service de l'homme et de la femme et du bien commun à tous ne peuvent qu'aboutir, une fois qu'ils sont entrepris avec décision.

4. Contribution de Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Je tiens à remercier la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE de m'avoir invitée à participer à ce débat opportun sur la liberté de religion et la construction de sociétés démocratiques inclusives dans une Europe de plus en plus marquée par la diversité, notamment sur le plan de l'appartenance et de la pratique religieuses.

Il est crucial que nous trouvions les moyens de faire coexister pacifiquement les personnes de différentes confessions et croyances. Les attentats terroristes auxquels nous avons assisté en Europe ces derniers mois illustrent les effets dévastateurs de la violence extrémiste et de la radicalisation.

Le Conseil de l'Europe souhaite apporter une contribution importante à la lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme. Le Secrétaire Général a ainsi préparé un plan d'action comportant des activités ciblées, qui est solidement ancré sur le respect des droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie et qui vise à soutenir et à renforcer les efforts de nos Etats membres. Ce plan d'action sera adopté lors de la session ministérielle organisée par la présidence belge du Comité des Ministres à Bruxelles au mois de mai. Trois de ses activités s'inscrivent dans le cadre de notre discussion aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe entend s'opposer activement aux messages de destruction véhiculés par les extrémistes violents, en ayant recours à des contre-arguments. Cela suppose de donner une plus grande visibilité et une tribune aux responsables religieux et aux universitaires qui jouissent de l'autorité nécessaire pour expliquer en quoi les agissements des organisations terroristes sont contraires à la religion.

Dans un premier temps, le Secrétaire Général réunira un groupe d'éminentes personnalités pour élaborer un document de référence afin de mieux comprendre les questions religieuses et confessionnelles. Ce document sera largement diffusé et proposé à différentes fins, notamment l'éducation et la formation.

Ensuite, les Rencontres annuelles du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel seront adaptées dans leurs modalités, afin qu'elles deviennent un forum pour discuter des questions de prévention de la radicalisation.

La communauté internationale est par ailleurs de plus en plus consciente du rôle joué par la religion dans le cadre de la gestion démocratique de la diversité culturelle, c'est-à-dire la nécessité d'organiser dans notre société le vivre-ensemble de tous « dans l'égale dignité ».

« Vivre-ensemble dans l'égale dignité » est d'ailleurs le titre du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » publié par le Comité des Ministres en 2008, qui est aussi à l'origine des Rencontres annuelles sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, dont l'objectif est de promouvoir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les principales organisations et communautés religieuses et avec les représentants des communautés de non-croyants pour débattre des modalités de l'interaction, de la gouvernance et des compétences interculturelles.

Il existe un besoin évident de dialogue entre les communautés religieuses elles-mêmes – un dialogue interreligieux au sens strict du terme. Même si les pouvoirs publics ne jouent aucun rôle dans ce domaine, ils pourraient et devraient encourager les communautés religieuses et les non-croyants à se rassembler et à réfléchir à leur tâche commune de contribuer à une société démocratique pacifique, qui protège les droits de chaque être humain et préserve l'Etat de droit.

Le Livre blanc souligne que le rôle important des communautés religieuses en matière de dialogue implique que des efforts soient entrepris dans ce domaine entre les communautés religieuses et les autorités publiques. La pratique religieuse est une composante de la vie contemporaine. Par conséquent, elle ne peut ni ne doit rester en dehors de la sphère d'intérêt des pouvoirs publics, même si l'Etat a l'obligation de rester neutre et impartial.

En tant que gardien de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit sur notre continent, le Conseil de l'Europe a développé une sensibilité particulière à l'égard du rôle de la religion dans la démocratie. Notre concept de sécularisme (laïcité) est basé sur le dialogue et la reconnaissance de certains principes fondamentaux :

- o le principe de la liberté (de pensée, de conscience et de religion ; d'appartenir ou non à une religion, de la pratiquer ou non, d'en changer) (article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme) ;
- o le principe de la non-discrimination (égalité des droits et des devoirs, notamment le respect d'autrui, quelles que soient sa conviction ou sa religion) ;
- le principe de l'autonomie respective de la religion et de la politique ;
- o le principe de la neutralité et de l'impartialité des pouvoirs publics par rapport à la religion et aux communautés religieuses.

La troisième activité du plan d'action du Conseil de l'Europe contre la radicalisation conduisant au terrorisme dont je souhaite parler est l'éducation à la démocratie. J'attends avec impatience les discussions de demain qui prépareront le rapport de M. Legendre sur un cadre européen des compétences pour la citoyenneté démocratique, les droits de l'homme et le dialogue interculturel. Je n'entrerai donc pas dans les détails aujourd'hui mais je tiens néanmoins à souligner l'importance d'élaborer des compétences de base en matière de citoyenneté démocratique qui puissent être intégrées dans les programmes scolaires en Europe, y compris pour répondre à la diversité religieuse croissante.

Nous devons définir les compétences dont les jeunes en Europe ont besoin pour vivre pacifiquement dans des sociétés plurielles. La question n'est pas de dicter aux jeunes ce qu'ils doivent penser, mais de leur apprendre à penser. Il faut apprendre aux élèves à résumer les différentes positions dans un conflit et à identifier la base commune. Ils doivent aussi savoir quels droits sont universels. Nous ne parviendrons pas à conjuguer diversité et démocratie si ces questions ne sont pas comprises.

Nous ne pouvons nous permettre d'être trop sensibles aux différences culturelles ou religieuses à cet égard. Chaque citoyen démocrate devrait être capable de faire preuve d'un certain esprit critique, quelles que soient ses croyances personnelles.

Naturellement, il appartiendra à chaque Etat membre du Conseil de l'Europe d'adapter le cadre européen des compétences comme bon lui semble, mais nous constatons un véritable intérêt pour une approche plus commune de la promotion de nos valeurs démocratiques, partagées, auprès de la prochaine génération.

5. Contribution du Professeur Jean-Paul Willaime, Directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) de Paris

Les bénéfices démocratiques d'une laïcité inclusive

Mon principal argument, que je résume dans l'expression de laïcité inclusive, est le suivant : intégrer les religions, dans le cadre de la séparation des Religions et de l'Etat, dans la vie collective publique est bénéfique à la démocratie. Si les religions ne se réduisent ni à leurs dimensions privées, ni à leurs dimensions individuelles, c'est à travers une laïcité de reconnaissance et de dialogue, et non à travers une laïcité d'exclusion, qu'on leur permettra d'être un atout et non un obstacle à la vie et l'ordre démocratique.

Introduction: Les paradoxes de la conjoncture socio-religieuse contemporaine

J'aimerais d'entrée de jeu souligner quatre paradoxes : 1) alors qu'il y a un nombre croissant d'Européens qui se déclare « sans religion », on a jamais autant parlé de religion dans les médias et les débats publics ; 2) alors que l'on a longtemps pensé que plus de modernité signifiait moins de religieux, on s'aperçoit aujourd'hui que plus de modernité, ce n'est pas forcément moins de religieux mais du religieux autrement. De fait, dans notre ultramodernité contemporaine très sécularisée, les religions continuent à questionner et à fasciner positivement ou négativement. Et l'on observe aussi bien des attitudes religieuses intransigeantes que des attitudes laïques intransigeantes. 3) La sécularisation, ce n'est pas la fin du religieux, mais l'affaiblissement de l'encadrement institutionnel et culturel du religieux, autrement dit de son éducation. Cet affaiblissement profite aux petits entrepreneurs dans le domaine du salut et aux démagogues. L'affaiblissement des institutions religieuses s'accompagne paradoxalement d'une explosion de religiosités plus ou moins « sauvages » et du développement de réseaux religieux transnationaux. C'est l'époque d'un religieux fluide, poreux, disséminé. 4) Aujourd'hui en Europe, c'est moins des incompréhensions et des tensions entre des religions différentes - même si cela existe - qui caractérisent la conjoncture, mais des incompréhensions et des tensions entre les personnes religieuses et les personnes non-religieuses. L'enjeu actuel c'est comment penser la place et le rôle des religions dans des démocraties pluralistes, ce qui signifie comment concevoir la laïcité.

De là mon propos qui abordera successivement 1) comment comprendre les phénomènes religieux et les fidèles qui, de façon très diverse, se réclament d'une dimension religieuse. 2) Comprendre la laïcité, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. 3) L'existence d'une laïcité d'intelligence, de reconnaissance et de dialogue et la promotion croissante de cette laïcité inclusive; 4) Le bénéfice démocratique d'une participation active des religions et convictions au vivre-ensemble. Je conclurai sur le risque que représenterait une excommunication sociale des religions.

1. Comprendre les phénomènes religieux et les fidèles qui, de façon très diverse, se réclament d'une dimension religieuse

Comme réalités historiques, sociales et culturels, les faits religieux apparaissent comme des *faits collectifs, matériels, symboliques et sensibles*⁴ :

- comme fait collectif (des personnes qui se rassemblent): des individus qui partagent quelque chose en commun, qui se sentent appartenir à un même monde et qui se rassemblent plus ou moins régulièrement. Le religieux relie des hommes (cf l'une des étymologies du vocable de « religion » : religare), génère des sentiments collectifs, des communautés, des mouvements, des institutions ;
- comme fait matériel (les traces, les oeuvres): le religieux, ce ne sont pas seulement des hommes, ce sont aussi des textes, des images, des musiques, des pratiques, des bâtiments et des objets, bref un objet archéologique, littéraire, artistique, culturel...qui se donne à voir ;
- comme fait symbolique (les représentations et leur sens): les représentations du monde, de soi, des autres, de la divinité ou des forces invisibles; les théologies et les doctrines, les systèmes moraux. En consonance avec l'autre étymologie du vocable, relegere, le religieux se laisse ici appréhendé comme une perpétuelle lecture et relecture de traditions de signes et de textes faisant l'objet d'interprétations

_

⁴ Cf. le chapitre « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? » dans *Enseigner les faits religieux*. *Quels enjeux* ? (Dominique Borne et Jean-Paul Willaime éds.), Paris, Armand Colin, 2007, pp. 37-57.

discutées, contestées, renouvelées. Autrement dit, il s'agit de prendre également en compte les expressions religieuses comme objets de rationalisations intellectuelles, l'histoire des théologies entretenant des rapports avec l'histoire de la pensée philosophique tout particulièrement ;

comme fait expérientiel et sensible à l'échelle individuelle et collective. Oublier que les représentations et pratiques religieuses sont vécues par des millions de personnes qui y voient, à des degrés variables, une dimension essentielle de leur existence, serait une grave erreur épistémologique. Le religieux expérientiel et sensible, c'est tout simplement le fait que ces mises en forme symboliques de la condition humaine que sont les phénomènes religieux constituent des sensibilités.

Connaître et comprendre les faits religieux ne signifie ni une quelconque invalidation philosophique, ni une quelconque disqualification sociale et culturelle de ces façons de mettre en formes symboliques son existence que sont les expressions religieuses. C'est au contraire une façon de mieux connaître et de mieux faire comprendre à un public large et diversifié, ce que sont les réalités religieuses pour celles et ceux qui les vivent. Pour les personnes qui y adhèrent, les religions constituent des ressources identitaires et éthiques, elles articulent l'individuel et le collectif, le local et le global. A l'heure de la mondialisation qui peut entraîner le repli sur soi et la peur des autres, cela est loin d'être négligeable. Surtout, elles offrent du sens dans les trois acceptions de ce terme: des significations (de la vie et de la mort, du bonheur et du malheur), des orientations (de vie, des normes éthiques orientant le comportement), des sensations (des façons de sentir individuellement et collectivement, des émotions individuelles et collectives). Il s'agit donc bien de réalités sociales sui generis, même si d'une époque à une autre, d'une aire culturelle à une autre, ces réalités évoluent et prennent des formes très diverses. Les phénomènes religieux constituent des infrastructures symboliques à travers lesquelles les êtres humains tentent de maîtriser symboliquement leur existence, de s'inscrire dans des espaces et des temps, dans une synchronie et une diachronie. Ces phénomènes donnent en particulier sens aux deux rapports sociaux fondamentaux que sont les rapports d'alliance (les conjugalités) et de filiation (les parentalités). Il s'agit donc d'un phénomène social et culturel qui requiert la mise en œuvre d'une laïcité d'intelligence du symbolique intégrant le fait que les êtres humains se nourrissent aussi de sens dans les trois dimensions rappelées ci-dessus.

Les groupements religieux mobilisent profondément les personnes qui y participent, ils ont, comme les sensibilités politiques, des dimensions affectives et militantes. Et comme toute réalité militante et convictionnelle, ils peuvent générer, dans certaines circonstances, des attitudes intolérantes, voire des fanatismes et des violences. Mais ce serait une profonde erreur de réduire les phénomènes religieux à ces dérives. C'est comme si, au prétexte que des idéologies politiques ont mené au totalitarisme, on disqualifiait le politique. En tant que réalité socio-culturelle, en tant que réalité humaine tout simplement, les religions peuvent représenter un bien et de sérieux atouts comme, dans certaines de leurs expressions et dans certaines circonstances, elles peuvent représenter un danger pour la démocratie et les droits de l'homme. Je suis quelquefois surpris de constater que certains, y compris des sécularistes, mettent en cause les religions parce qu'elles ne sont pas à la hauteur des idéaux - de paix, de fraternité, d'amour - qu'elles proclament. Etonnant car c'est une conception bien idéaliste de la religion qui sous-tend cette perception. Oui, à part quelques bienheureuses exceptions, les personnes religieuses ne sont pas des saints, ce sont des hommes et des femmes comme tout le monde. Comme les politiques à qui on peut faire le même reproche de ne pas être à la hauteur des idéaux qu'ils proclament et sur la base desquels ils se font élire. Or, ce n'est pas une raison pour diaboliser la religion ou la politique, voire les deux. Redescendons sur terre s'il vous plaît et considérons la religion réelle et non la religion idéale. La question est donc : comment concevoir la laïcité pour que les religions soient une contribution positive au vivre-ensemble démocratique et non une menace?

2. Comprendre la laïcité, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas

Si la laïcité n'est pas, dans la conjoncture socio-religieuse actuelle, fondamentalement remise en cause, elle est questionnée dans la façon dont elle est comprise et appliquée. Ce qui engage débats et controverses sur les façons de concevoir la place et le rôle des religions dans des démocraties fondées aussi bien sur la séparation des Eglises et de l'Etat que sur le respect de la liberté de conscience, de pensée et de religion.

Un détour par le vocabulaire anglo-saxon et sa nette distinction entre secularity et secularism, le Secular State et le Secularist State⁵ est utile. Alors que la sécularité de l'Etat et des pouvoirs publics est une composante essentielle des sociétés libérales, le sécularisme est une position idéologique cherchant à promouvoir un ordre séculariste au nom de valeurs individualistes qui lui sont propres. Or la laïcité, ce n'est pas l'Etat séculariste, c'est l'Etat séculier (Secular State) soit, dans les sociétés démocratiques, un Etat neutre et impartial par rapport aux religions et convictions de ses ressortissants, autrement dit un Etat qui, en tant qu'Etat, ne professe ni une religion particulière, ni une quelconque philosophie athée de la vie. Cet

_

⁵ "Secularism vs. Secularity in Europe", <u>www.strasbourgconsortium.org</u> (2011).

Etat séculier, qui implique aussi le caractère séculier des institutions et services publics (et de leurs agents), ne signifie pas que la société soit laïque. Les personnes qui composent cette dernière peuvent y avoir des options religieuses ou philosophiques très diverses et les Etats peuvent prendre en compte de diverses manières cette composante des sociétés civiles en intégrant leurs contributions à la vie publique. Cette laïcité principielle de neutralité de l'Etat en matière de conceptions de la vie repose sur les trois éléments suivants :

- la liberté de conscience, de pensée et de religion qui inclut la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, la liberté de changer de religion et de pratiquer ou non la religion de son choix (dans les seules limites du respect des lois, de la démocratie et des droits de l'homme);
- l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens quelles que soient leurs identifications religieuses ou philosophiques, c'est-à-dire la non-discrimination par l'Etat et les pouvoirs publics des personnes en fonction de leurs appartenances religieuses ou philosophiques ;
- l'autonomie respective de l'Etat et des religions, ce qui signifie aussi bien la liberté de l'Etat par rapport aux religions que la liberté des religions par rapport à l'Etat (dans le respect des lois et des droits de l'homme en démocratie). Cette autonomie se pratique dans le cadre de différents dispositifs de relations Religions-Etat.

La neutralité de l'Etat et des pouvoirs publics qui respecte ces trois principes n'est pas relativiste, elle est enracinée dans le socle des valeurs communes que constituent les droits de l'homme et l'Etat de droit, la sécurité publique et la morale publique. La laïcité a une vertu émancipatrice par rapport à toutes les conceptions religieuses ou politiques qui remettraient en cause ces valeurs communes et les acquis fondamentaux de liberté et d'égalité sur lesquels elles reposent. La laïcité n'est pas la propriété des incroyants, même si dans certains pays - je pense à la Belgique -, la laïcité est reconnue comme une philosophie séculière de la vie à côté des conceptions religieuses de la vie. Autrement dit, la laïcité est le bien commun de tous, des croyants comme des incroyants. La neutralité laïque de l'Etat signifie aussi le traitement équitable des différents cultes. L'Etat ne doit pas être plus laïque à l'égard d'une religion que par rapport à une autre : pas de la cité à géométrie variable selon les religions ! La la cité ce n'est pas l'invisibilisation de la religion, encore moins d'une religion particulière. Enfin, la neutralité laïque, selon les pays et les circonstances, peut être plus ou moins bienveillante à l'égard des religions. Il est incontestable qu'à l'heure actuelle, les événements tragiques de 2015 à Paris et à Copenhague, les terrorismes qui se réclament de l'islam ont engendré une crispation laïque. Dans ce contexte, certains réactivent une vision de la religion, particulièrement de l'islam, qui l'identifie au fanatisme et à l'obscurantisme. L'histoire et la période actuelle nous apprennent que les religions peuvent être instrumentalisées, que l'invocation de Dieu, qui peut être facteur de paix et susciter des actions altruistes, peut aussi être mortifère et engendrer divers

De là l'importance d'une la cité comme protection contre les menées cléricales et absolutistes que peuvent avoir les religions lorsqu'elles veulent imposer par la contrainte leur normativité à leurs membres (risque de cléricalisme interne et de dérives sectaires), voire étendre leur normativité à toute la société (risque de cléricalisme externe et de césaro-papisme). Les religions peuvent mener aux communautarismes si elles tendent à « enfermer » leurs membres dans leur réseau en les coupant le plus possible de la société environnante, voire à leur faire percevoir la société globale - ou telle société, l'occidentale par exemple) comme une réalité diabolique qu'il faut fuir et combattre. Reconnaissons qu'aujourd'hui, si ces risques sont réels et non virtuels dans de trop nombreux pays, ils sont faibles dans la majorité des pays d'Europe, même si quelques jeunes et moins jeunes en perte de repères peuvent être fanatisées par des meneurs religieux ou prétendus tels (comme certains ont pu l'être par des conceptions politiques radicales justifiant la violence). Autrement dit, dans les pays démocratiques, plutôt que de s'arc-bouter sur une conception défensive de la laïcité visant à protéger la société des religions, on peut plus facilement accueillir une conception pro-active et inclusive de la laïcité qui, suffisamment assurée d'elle-même, peut prendre positivement en compte les apports des composantes religieuses de la société. Façon de redécouvrir que les religions nourrissent aussi des engagements solidaires et profondément altruistes, qu'elles sont des réservoirs d'engagements et d'espérances qui peuvent socialiser les personnes, en particulier les jeunes, dans une normativité structurée et structurante, les prémunir contre le pessimisme et leur donner envie d'agir quelles que soient les difficultés du présent. Façon aussi de prévenir les radicalisations mortifères qui peuvent tenter des personnes sans repères et en quête de certitudes. Ce n'est pas une laïcité d'exclusion du religieux qui est le meilleur rempart contre les fanatisations religieuses ou prétendues telles, mais une laïcité d'inclusion le reconnaissant comme un fait social et culturel avec lequel il faut compter.

3. L'existence d'une laïcité d'intelligence, de reconnaissance et de dialogue et la promotion croissante de cette laïcité inclusive

En Europe, prévalent diverses formes de laïcité de reconnaissance des religions, c'est-à-dire des formes de laïcité qui associent l'indépendance réciproque de l'Etat et des religions et une prise en compte explicite de leur place et de leur rôle dans la société. Le respect de la laïcité principielle évoquée ci-dessus n'apparaît pas incompatible avec diverses formes de reconnaissance des religions.

Si je parle de « laïcité de reconnaissance », c'est surtout dans le sens d'une reconnaissance sociale des communautés religieuses. Cette reconnaissance se traduit certes au plan juridique par des cadres légaux spécifiques proposés aux groupes religieux, mais c'est surtout sur l'aspect de reconnaissance sociale que je voudrais insister, la reconnaissance juridique n'étant que la traduction, au plan légal, d'une prise en compte socio-culturelle des religions et de leurs contributions à la vie collective. Il y a reconnaissance sociale des religions quand elles sont considérées comme des réalités sociales et culturelles spécifiques, des groupements associatifs certes, mais des groupements associatifs particuliers générant des modes de prise en compte spécifiques, y compris au niveau des cadres juridiques mis à disposition dans chaque pays. Les Etats reconnaissant socialement les religions à travers cinq dimensions : 1) une dimension proprement juridique en leur offrant des cadres juridiques spécifiques pour déployer leurs activités religieuses (en France même avec les associations cultuelles et les congrégations; 2) une dimension proprement sociale en prenant en compte leurs apports dans les domaines de la solidarité sociale et de l'éducation: 3) une dimension éthique en les consultant sur des enjeux engageant des conceptions de la personne humaine ; 4) une dimension plus politique lorsque les Etats prévoient des relations de partenariat et de coopération avec les groupements religieux pour œuvrer à des objectifs communs ; 5) une dimension plus symbolique lorsque les Etats mobilisent les religions ou, plus souvent la religion majoritaire, pour célébrer la communion nationale à certaines occasions (décès, catastrophes,...). Le fait que ces diverses formes de laïcité de reconnaissance soit des créations récentes dans plusieurs pays montre qu'il ne s'agit donc pas de cas de figures résultant d'héritages historiques traditionnels potentiellement obsolètes. Non, ces modalités de relations Religions-Etat récemment instaurées sont considérées comme des modalités appropriées de relations avec les religions dans des sociétés démocratiques respectueuses des droits de l'homme. Voici deux exemples contemporains. La loi du Portugal sur la liberté religieuse du 22 juin 2001 définit explicitement un double principe, celui de séparation et celui de coopération : « L'Etat portugais doit collaborer avec les Eglises et communautés religieuses enracinées au Portugal, compte tenu de leur degré de représentativité, en vue notamment de promouvoir les droits de l'homme, de contribuer au développement global de chaque individu et de favoriser les valeurs de paix, de liberté, de solidarité et tolérance ». On ne peut pas mieux exprimer le fait que la séparation-reconnaissance permet aux groupes religieux remplissant les critères de coopérer explicitement avec l'Etat à la promotion et au développement des valeurs fondamentales de la démocratie. L'Etat, de son côté, acceptant de prendre en compte l'apport des religions à ses objectifs d'intérêt commun. Quant à la Constitution de la Pologne (1997), dans l'alinéa 3 de son article 25, elle exprime particulièrement ce que j'appelle une séparation de reconnaissance : «Les rapports entre l'Etat et les Eglises et autres unions confessionnelles se fondent sur le principe du respect de leur autonomie et de leur indépendance mutuelle dans leurs domaines respectifs, ainsi que sur le principe de la coopération pour le bien de l'homme et pour le bien commun ». Il y a ici une reconnaissance explicite de la contribution des religions aux valeurs communes.

Quant à la laïcité d'intelligence, elle se manifeste aujourd'hui par le développement, encouragé par le Conseil de l'Europe, d'un enseignement relatif aux religions et offert à tous les élèves. La connaissance des traditions religieuses et de leurs évolutions, la compréhension des différentes pratiques religieuses sont des éléments indispensables d'une éducation scolaire dans nos sociétés pluralistes. L'éducation au pluralisme étant une dimension de l'éducation à la citoyenneté. Apprendre aux élèves qu'il y a des désaccords et divergences raisonnés et raisonnables, mais qu'il faut aussi s'opposer fermement à l'intolérable (le racisme, l'antisémitisme, le négationnisme, l'incitation à la haine, le non-respect des droits fondamentaux de l'homme....) et s'en tenir avec conviction à quelques valeurs communes indispensables au vivre-ensemble.

4. Le bénéfice démocratique d'une participation active des religions et convictions au vivreensemble⁶

Il est fréquent aujourd'hui de voir des mobilisations religieuses en faveur de l'engagement civique (contre l'abstention électorale), les religions venant ainsi au secours d'un politique désenchanté et décrédibilisé. Face au risque de ne pas traiter humainement les réfugiés, les étrangers et les Français en situation d'extrême précarité (y compris les vieillards et les personnes handicapées), face aux risques de

⁶ Je me permets de renvoyer à mon étude : « L'expression des religions, une chance pour la démocratie », in *Projet* n°342 (*Religions, une affaire publique ?*), octobre 2014, pp. 5-14.

stigmatisation de certaines populations (comme les Roms), les autorités religieuses mobilisent l'éthique de la fraternité que promeut leur religion. Des militants associatifs puisent dans les ressources éthiques de leurs religions pour s'engager dans des actions de solidarité et interpeller les pouvoirs publics sur leur devoir d'humanité. Dans le domaine écologique, la nécessité d'instaurer des limites en matière d'exploitation des ressources (développement durable) et de sauvegarder un environnement vivable, y compris en préservant notre climat, incite des militants écologiques à rechercher le soutien des religions pour prôner une plus grande sobriété, y compris en passant par la pratique régulière du jeûne. Mais les religions n'interviennent pas seulement dans le domaine de l'éthique sociale, elles s'engagent également sur le terrain de la diversité culturelle et religieuse en cherchant à faire de celle-ci un atout plus qu'un obstacle à l'intégration. Face à ceux qui brandissent un prétendu « clash des civilisations » qui opposerait les religions, notamment le christianisme par rapport à l'islam, les religions répondent par l'intensification des relations interreligieuses et le développement de dialogues interreligieux à l'échelon local, régional, stato-national (« Conférence des Responsables de Culte en France » créée en 2010) et international. Ces initiatives sont accueillies positivement par les municipalités : exemple à Lyon 9^{ème} autour du dialogue judéo-musulman et du vivre ensemble, par les régions : exemple du Comité interreligieux de la Région Alsace qui organise les « Rendez-vous avec les religions », par les organismes internationaux comme le Conseil de l'Europe à travers notamment son Livre blanc sur le dialogue interculturel : vivre-ensemble dans l'égale dignité et l'Alliance des civilisations soutenue par l'ONU.

Sur d'autres sujets, comme les questions relatives à la sexualité, au genre, à la filiation, la gestation pour autrui, la procréation médicalement assistée et le risque d'eugénisme, la fin de vie et le risque d'euthanasie, les religions font entendre leur voix et osent la controverse. Dans ce dernier domaine tout spécialement, certaines voix laïques ont eu tendance à vouloir renvoyer les Eglises dans leur sacristie en leur enjoignant de se limiter à ce qui les concernerait uniquement : les questions spirituelles et le culte. Comme si les religions se limitaient au for interne et à des pratiques à l'intérieur des édifices du culte! N'aurait-on pas tendance à accueillir sélectivement le rôle des religions dans l'espace public ? De façon positive dans certains domaines, notamment celui de l'éthique sociale, et de façon négative dans d'autres (notamment celui de l'éthique sexuelle et familiale) ? Or la participation des groupes religieux au débat public n'est pas à géométrie variable selon les sujets et sa légitimité ne dépend pas de son degré de conformité aux tendances séculières du moment. Une laïcité démocratique et non autoritaire ne doit pas disqualifier et illégitimer les interlocuteurs religieux au prétexte qu'ils seraient contre certaines évolutions, y compris si elles ont été légalisées. Il y a par exemple différentes façons de concevoir la condition genrée de l'être humain et l'égalité des hommes et des femmes. Si elles respectent l'égalité hommes-femmes, je dis bien si elles respectent cette égalité, il n'y a aucune raison qu'un Etat séculier excommunie certaines conceptions de la condition genrée de l'être humain au profit d'autres. Autrement dit, des tensions sont inévitables entre les religions et les évolutions dominantes dans la société. Ces tensions sont non seulement inévitables, mais elles sont structurelles et témoignent d'une bonne santé de la laïcité. C'est en effet le devoir de la laïcité de, dans le respect de la loi, permettre loyalement l'expression de ces tensions plutôt que de vouloir les annihiler au seul profit d'un des deux pôles du débat : le séculier et le religieux (et ce. d'autant plus que le débat est aussi au sein même des mondes religieux comme au sein même des mondes séculiers). C'est ce que Paul Ricoeur appelait « une laïcité positive de confrontations » qui rend justice à la diversité de la société civile.

Conclusion : Le risque d'une excommunication sociale des religions

Entre la sectarisation communautaire des identités religieuses et un espace public qui ne serait universel que par abstention des identités, il y a place pour une reconnaissance citoyenne et laïque des religions dans la sphère publique. Les valeurs de la démocratie, en particulier celle des droits de l'homme, sont fragilisées si elles ne sont pas résolument transmises et légitimées à travers des cultures particulières, qu'elles soient religieuses ou philosophiques, et portées par des organisations ayant une base sociale large. « L'heure n'est plus où la communauté des citoyens devait être conquise en émancipant les individus de leurs ancrages symboliques; aujourd'hui c'est bien plutôt ces ancrages symboliques qui peuvent contribuer à former des communautés de citoyens alors que celles-ci sont menacées par les effets croisés de l'individualisation et de la mondialisation »⁷. Si l'humanisme démocratique s'est souvent construit en opposition aux religions, ces dernières pourraient, dans un monde séculier désenchanté, en devenir de précieux garants. A condition bien entendu que les différentes religions, à partir des ressources de leur propre identité, disent comment elles s'approprient l'humanisme démocratique et comment elles peuvent contribuer à y socialiser les jeunes générations. Ce qui passe notamment par une formation poussée des cadres du culte leur permettant d'exercer leur responsabilité dans un contexte européen sécularisé et pluraliste qui, s'il admet l'expression et les contributions des religions, n'accepte de se soumettre à aucune.

⁷ Comme je l'écrivais dans ma contribution « Reconfigurations ultramodernes » (p.155) au volume d'*Esprit* de mars-avril 2007 sur « les effervescences religieuses dans le monde ».